

## Brains back to Europe

La Commission européenne a choisi Aon Belgique pour mettre en place un Fonds de pension paneuropéen permettant de favoriser la mobilité des chercheurs dans l'Espace économique européen (EEE). Ce nouveau fonds de pension sera tant transfrontalier que multi-employeurs.

Plus de scientifiques et d'ingénieurs sont diplômés en Europe qu'aux Etats-Unis ou au Japon, mais il est difficile de les y retenir. L'Europe veut sécuriser son économie de la connaissance et fait tout pour stimuler la libre circulation de la connaissance en Europe. La mobilité des chercheurs constitue une force motrice à la base de la qualité de la recherche. Ils devraient pouvoir se déplacer librement d'un pays à l'autre sans se soucier du maintien de leurs droits de pension complémentaires.

Pour contrer la fuite des cerveaux au sein de l'EEE, la Commission européenne a lancé une initiative qui a conduit l'année dernière à la création de RESAVER, Retirement Savings Vehicle for European Research Institutions (véhicule d'épargne-pension pour les institutions de recherche européennes) visant à la mise en place d'un nouveau régime paneuropéen de pension.

Fin 2014, la Commission européenne a choisi Aon Belgique pour la mise en œuvre de ce fonds de pension permettant aux chercheurs de rester affiliés au même fonds de pension même s'ils changent d'emploi ou se déplacent entre différents pays. La mission, qui durera environ quatre ans et représente un budget de 3,5 millions d'euros, est le résultat d'un appel d'offre public lancé par la Commission européenne.

Le fonds de pension sera développé dans les 31 pays de l'EEE au fur et à mesure. Après une procédure de sélection détaillée, Aon est apparu comme le plus expé-

riementé dans la mise en place et l'accompagnement de ce fonds unique qui sera tant transfrontalier que multi-employeurs. Cette initiative vise en outre à créer un marché unique pour les chercheurs tant du secteur public que privé au sein de l'EEE. En participant à RESAVER, les employeurs pourront implémenter un régime à contributions définies dont le montant pourra être déterminé par eux-mêmes.

Le fait qu'Aon bénéficie d'une longue expérience dans le domaine des fonds de pension transfrontaliers n'est certainement pas étranger au choix de la Commission. L'année dernière encore, Aon Belgique a reçu le feu vert de la FSMA (l'Autorité des services et marchés financiers) au lancement de United Pensions, un fonds multi-employeurs qui offre une bonne alternative aux plus petits fonds de pension professionnels. Déjà en octobre dernier, un consortium a été institué pour RESAVER, qui opère en tant qu'association sans but lucratif de droit belge.

Thierry Verkest, Partner et Teamleader de l'International Retirement Practice d'Aon à Bruxelles, ajoute à ce propos que ce nouveau fonds sera créé sur la base de la directive européenne sur les Fonds de pension ou directive IORP, qui permet la création de régimes de pension transfrontaliers en Europe dans le respect de la législation sociale du pays d'origine.

En outre, selon Thierry Verkest, RESAVER offre une multitude d'avantages comme le regroupement de plans de pension transfrontaliers, la mise en place continue de droits de pension lorsque des chercheurs changent d'organisation ou se déplacent d'un pays à l'autre

au cours de leur carrière, des frais généraux plus bas et des économies d'échelle ainsi qu'une solution pan-européenne pour la diversification des risques, ce qui débouchera sur des avantages de pension plus élevés qu'un régime de pension local. Aon Belgique offrira à RESAVER un vaste éventail de soutien technique et sera également responsable du flux de communication et d'information vers les centres de recherche, les universités, en un mot toutes les institutions qui emploient principalement des chercheurs.

Aon est un des leaders en conseil de courtage d'assurances, de réassurances, de gestion des risques, ainsi qu'en conseil actuariel pensions et en employee benefits. Aon Belgique dispose d'une équipe de près de 370 collaborateurs répartis entre les quatre succursales (Anvers, Bruxelles, Gand et Liège). Aon Belgium est la filiale belge d'Aon plc basé à Londres. Le groupe réunit 66.000 personnes disséminées dans 500 bureaux à travers plus de 120 pays.

